



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200724-D2020_89-DE
Reçu le 04/08/2020
Publié le 04/08/2020

DELIBERATION
N°2020-89 du 24 juillet 2020

**OBJET – DECISION MODIFICATIVE N°1 –
BUDGET GENERAL**

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 24 juillet 2020 à 09 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 17 juillet 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Mme Emilie DESMOULINS est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNEOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, M. Florian DAZIN, Mme Maryse XAUSA FRANCOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Catherine BLANCHARD à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY.

Vu la délibération n°2020-28 du 25 février 2020, relative au vote des Budgets Primitifs 2020,

Vu la délibération n°2020-82 adoptée lors de la présente séance du conseil communautaire, relative à la création d'une prime exceptionnelle « covid 19 »,

Vu la délibération n°2020-84 adoptée lors de la présente séance du conseil communautaire, relative au dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020,

Vu la délibération n°2020-85 adoptée lors de la présente séance du conseil communautaire, relative au fonds de prêt COVID-RESISTANCE mis en place par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-86 adoptée lors de la présente séance du conseil communautaire, relative à l'attribution d'une subvention à Initiative Hautes-Alpes (INHA),

Vu la délibération n°2020-87 adoptée lors de la présente séance du conseil communautaire, relative aux mesures exceptionnelles de dégrèvement de Redevance Spéciale,

AR Prefecture

005-240500439-20200724-D2020_89-DE
Reçu le 04/08/2020
Publié le 04/08/2020

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour le versement de la prime exceptionnelle « Covid 19 » à des agents des services « déchets » et « crèches » de la CCB (+23 000 € de dépenses de fonctionnement) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires suite aux dégrèvements accordés en matière de redevance spéciale (-122 000 € de recettes de fonctionnement) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires suite aux dégrèvements de cotisation foncière des entreprises (-313 900 € de recettes de fonctionnement) ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au budget général pour pouvoir effectuer le versement d'une subvention à l'INHA (+35 000 € de dépenses de fonctionnement) ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits budgétaires pour le versement de la participation au fonds de prêt COVID RESISTANCE (+42 420 € de dépenses et de recettes d'investissement) ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour l'acquisition du connecteur pour la gestion du prélèvement à la source et le paramétrage du logiciel et de la formation des agents concernant la déclaration sociale nominative (DSN) (+7 705 € de dépenses d'investissement) ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour payer le dernier décompte général et définitif du co-traitant de la maîtrise d'œuvre de la construction du Pôle Social de Villard Saint Pancrace (+1 200 € de dépenses d'investissement) ;

Considérant la nécessité de procéder à une première modification du Budget Général 2020,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (4 abstentions : M. Sébastien FINE, M. Vincent FAUBERT, Mme Francine DAERDEN, M. Gabriel LÉON) :

- **Adopte** la décision modificative n° 1 du budget « Général » 2020 telle que motivée et établie comme suit :

Détail de la DM n°1 par article budgétaire :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Compte	Compte	SERVICES	Fonction	DM n°1	Type
Fonctionnement									
Dépenses								-435 900,00	
012 - Charges de Personnel								23 000,00	
		64111	Rémunération (Prime)	CRBR	64			10 000,00	Réel
		64111	Rémunération (Prime)	COLL	812			13 000,00	Réel
65 - Charges de gestion courante								35 000,00	
		6574	Subvention aux associations	DIVDEVECO	90			35 000,00	Réel
023 - Virement à la section d'investissement								-493 900,00	
		O23	Virement section d'investissement	ADMI	O20			-493 900,00	ordre
Recettes								-435 900,00	
70 - Produits des services								-122 000,00	
		70612	Redevance Spéciale d'enlèvement des OM	COLL	812			-122 000,00	Réel
73 - Impôts et Taxes								-313 900,00	
		73111	Taxes Foncières et CFE	ADMI	O20			-313 900,00	Réel

AR Prefecture

005-240500439-20200724-D2020_89-DE
Reçu le 04/08/2020
Publié le 04/08/2020

Section	Sens	Chapitre	Opération	Compte	Compte	SERVICES	Fonction	DM n°1	Type
Investissement									
Dépenses								-451 480,00	
20 - Immobilisations incorporelles								7 705,00	
	60	2051	Concessions et droits	STI	O23			7 705,00	Réel
21 - Immobilisations corporelles								1 200,00	
	157	2138	Autres constructions	CRVSP	64			1 200,00	Réel
23 - Immobilisations en cours								-502 805,00	
	2020	2313	Constructions	ADMI	O20			-502 805,00	Réel
27 - Autres immobilisations financières								42 420,00	
		2764	Prêts	ADMI	O20			42 420,00	Réel
Recettes								-451 480,00	
27 - Autres immobilisations financières								42 420,00	
		2764	Prêts	ADMI	O20			42 420,00	Réel
021 - Virement de la section de fonctionnement								-493 900,00	
		O21	Virement de la section de fonctionnement	ADMI	O20			-493 900,00	Ordre

Nouvel équilibre budgétaire :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP	DM I	Total		BP	DM I	Total
011 Charges générales	5 270 163,31		5 270 163,31	013 Atténuation charges	163 300,00		163 300,00
012 Charges perso	6 368 705,00	23 000,00	6 391 705,00	70 Produit serv	946 495,00	-122 000,00	824 495,00
65 Charges gestion courante	2 800 585,00	35 000,00	2 835 585,00	73 Impôts	15 937 944,00	-313 900,00	15 624 044,00
66 Charges financières	305 800,00		305 800,00	74 Dotation	3 154 070,00		3 154 070,00
67 Charges exceptionnelles	77 464,00		77 464,00	75 Prod gestion courante	644 270,00		644 270,00
014 Atténuation produits	5 130 000,00		5 130 000,00	77 Prod excep	7 175,40		7 175,40
Opérations d'ordre	2 562 100,00		2 562 100,00	042 Opération d'ordre	887 800,00		887 800,00
Virement à la section d'investissement	4 290 709,64	-493 900,00	3 796 809,64	Reprise résultat 2019	5 064 472,55		5 064 472,55
TOTAL	26 805 526,95	-435 900,00	26 369 626,95	TOTAL	26 805 526,95	-435 900,00	26 369 626,95

AR Prefecture

005-240500439-20200724-D2020_89-DE
Reçu le 04/08/2020
Publié le 04/08/2020

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP	DM I	Total		BP	DM I	Total
16 Remb emprunt	695 000,00		695 000,00	10 Dotation	1 168 303,00		1 168 303,00
20 Immos incorp	774 442,71	7 705,00	782 147,71	13 Subventions	1 765 146,46		1 765 146,46
21 Immos corp	2 079 351,19	1 200,00	2 080 551,19	16 Caution Emprunt	53 000,00		53 000,00
23 Immos en cours	8 835 934,99	-502 805,00	8 333 129,99	27 Immos finan	18 000,00	42 420,00	60 420,00
204 Fonds de concours	105 600,00		105 600,00	45 Compte de tiers	40 250,02		40 250,02
Opération d'ordre	887 800,00		887 800,00	Reprise résultat 2019	3 535 259,52		3 535 259,52
13 Subv d'investissement	32 000,00		32 000,00	204 Subvention équipement	17 060,25		17 060,25
45 Opération compte de tiers	39 700,00		39 700,00	Opérations d'ordre	2 562 100,00		2 562 100,00
27 Immos financières	0,00	42 420,00	42 420,00	Virement de la section de fonctionnement	4 290 709,64	-493 900,00	3 796 809,64
TOTAL	13 449 828,89	-451 480,00	12 998 348,89	TOTAL	13 449 828,89	-451 480,00	12 998 348,89

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : **05 AOUT 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.